

**DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
COMMUNE LE ROVE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

N° A 2024-35

Objet : Composition Comité Communal Feux de Forêts

Nous, Maire de la Commune du R O V E,

Vu la lettre de Monsieur le Préfet des B.D.R. ayant pour objet la **LUTTE CONTRE LES INCENDIES DE FORETS** et la constitution d'équipes de sauveteurs bénévoles à l'échelon communal,

Vu l'arrêté du **17 Avril 1984** créant le **COMITE COMMUNAL FEUX DE FORETS DU ROVE – C.C.F.F.**

Vu l'arrêté du 9 janvier 2024 relatif à la composition du CCFF ;

Vu La demande de Monsieur CHAZOT Didier pour l'intégration bénévole au CCFF ;

Considérant la nécessité de modifier la liste des membres suite à cette situation ;

ARRETE

ARTICLE 1 – Le Comité se compose des MEMBRES ci-dessous désignés :

RESPONSABLE : M. Georges ROSSO – Maire –
ASSISTE DE : M. Pierre GROBEL – Conseiller Municipal

EQUIPIERS :

ALBERTINI André	SANTIAGO José
BONATI Joël	MATHIEU Henri
CAILLOL Guy	MERLINI Roger
CHOUTEAU Patrick	MONDET Jean-Claude
DEBARD Claude	PAOLUCCI André
DEVITA Marcel	VACCA Christian
FIORI Frédéric	CHAZOT Didier
MENICUCCI Rémi	

ARTICLE 2 - Les MEMBRES du Comité agissent en qualité de collaborateurs bénévoles pour toutes les missions à caractère préventif.

Fait à le Rove, 28 mai 2024

Le Maire Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant
le Tribunal Administratif de manière dématérialisée, par le biais de
l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet
www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Georges ROSSO
Maire du Rove

